



**ELECTION DES DELEGUES PAR TRANCHE DE 50 00 LICENCES, MEMBRES DE LA  
DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES DE LA F.F.F. ET DE LA L.F.A.  
SAISON 2021-2022**

**DECLARATION DE CANDIDATURE**

*A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 07 Octobre 2021, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.*

*Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election des délégués de clubs ».*

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue aux Assemblées de la F.F.F. et de la L.F.A., au poste de « **Délégué par tranche de 50 000 licences** »,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
  - . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
  - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
 qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u> <i>(le cas échéant)</i>				

Fait à ..... le .....

*Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 10.3 des Statuts de la Ligue.*

*Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.*